

Vu R

Commissaire à l'Instruction  
Cherbourg  
Régence de l'Inde  
Le 15 Mars 1844

Cher Monsieur  
J'ai l'honneur de vous adresser  
ci-joint le rapport que vous m'avez  
demandé par votre lettre du 10 courant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur,  
l'assurance de ma haute et respectueuse  
considération.

Le Ministre de la Marine  
G. de La Fayette

CC F/14  
17698



# LES CONCEPTIONS BIOLOGIQUES CONCERNANT LA DÉLINQUANCE ET LES INTERVENTIONS SUR LE LOBE FRONTAL DES DÉLINQUANTS

PAR

M. BACHET

Les confrontations entre l'anatomo-physiologie du système nerveux et les problèmes soulevés par la délinquance et la criminalité font réviser les conceptions d'une époque relativement récente de la criminologie, à l'exclusion de la criminologie de l'antiquité et même de celle de l'époque de Zacchias, œuvre dont il y a cependant beaucoup à retenir, ainsi que l'ont montré d'une part Tarde et d'autre part Ch. Vallon et Génil-Perrin (1912). C'est en même temps que l'époque de Pinel et d'Esquirol et d'une manière en somme rigoureusement contemporaine du début de la psychiatrie que se posèrent les premiers problèmes criminologiques et cela du fait de la conception de certaines formes cliniques de monomanie. Pinel admet que la manie peut exister sans lésion de l'entendement. Esquirol classe, dans les monomanies homicides par exemple, à la fois des délirants lucides criminels, des obsédés avec obsession du meurtre et des meurtriers anormaux mentaux qui seraient groupés actuellement parmi les pervers, ce qui caractérise ces monomanies étant l'existence de la lucidité, la localisation soit du délire, soit de l'anomalie mentale.

Une telle opinion explique les réactions des élèves d'Esquirol (par exemple Georget) et d'Esquirol lui-même devant les condamnations à mort atteignant des criminels célèbres, dont certaines observations sont encore des points de repère classiques de la

ANN. MÉD.-PSYCH., 109<sup>e</sup> ANNÉE, T. II. — Juin 1951.

criminologie, certains d'entre eux nous apparaissent actuellement comme de grands pervers. L'influence de cette période reste très soutenue pendant une quarantaine d'années, avec des apports nouveaux. Elle est marquée par de nombreuses expertises médico-légales, retrouvées en particulier dans les *Annales médico-psychologiques* et dans la bibliographie de René Semelaigne (1). Deux opinions tendent à s'affirmer qui parfois s'affrontent. Certains conservent aux délinquants ou criminels anormaux constitutionnels une place dans le cadre des monomanies (homicides, incendiaires, monomanie du vol, etc...), s'appuyant sur la répétition des actes, le déficit de la volonté, sur le caractère de l'acte. D'autres auteurs réagissent dans le sens de la sanction pénale et tendent à localiser les monomanies aux délires véritables avec conviction délirante. Cependant, la notion de délire en acte est présentée, d'autre part, de même que celle des invalides moraux.

A cette période, dès 1840, la notion d'hérédité est déjà nette pour certains auteurs et exprimée de plus en plus souvent.

Des investigations envisagent le point de vue anatomo-physiologique. On ne saurait oublier Gall, non pas tant à cause de la systématisation phrénologique, vivement combattue, en particulier par Lélut, médecin des prisons, que pour ses vues générales en criminologie, auxquelles, plus tard, Vervaeck rendra un juste hommage.

Rappelons à la même époque les travaux de Fodéré, de Lauvergne, de Sarlandière, pour terminer cette rapide esquisse.

Dans l'ensemble, elle est marquée par une influence, d'autre part, exprimée sous la rubrique des monomanies, soit sous celles du délire en acte ou de l'invalidité morale, tendance à affirmer parmi certains délinquants ou criminels l'opposition entre phénomènes instinctivo-impulsifs et le contrôle de la volonté.

La période qui suit est plus systématique. On assiste à un effort considérable de création de doctrines criminologiques. Effort contemporain d'une tendance identique en psychiatrie.

Au discrédit qui, pour beaucoup, s'est attaché aux doctrines de Gall, succède la naissance des théories des dégénérescences. Après une période intermédiaire marquée cependant par les travaux de Brierre de Boismont sur les pervers instinctifs (1849), le travail de Caspers sur la physionomie des criminels (1854), le travail de Thomson (1871) sur l'hérédité du crime ; le travail de Morel date de 1857 ; il recherche tous les facteurs possibles de

(1) René SEMELAIGNE. — Les pionniers de la psychiatrie française avant et après Pinel.

dégénérescence (alimentaires, toxiques, pellagreuse, paludéenne, géologique, dues aux divers croisements, etc...). La création de la société d'anthropologie a lieu deux ans plus tard (1859).

Il s'agit là des courants scientifiques et psychiatriques précédant immédiatement la période de grand développement des idées lombrosiennes, qu'on peut faire débiter, comme l'indiquèrent Lacassagne et Vervaeck, après 1875. Cette période de grand éclat, ayant son apogée en 1892 (Congrès de Paris), pour diminuer jusqu'au Congrès de Bruxelles. A partir de 1905, succède la phase que Vervaeck nomme « de réaction anti-lombrosienne ».

Cependant, cette réaction anti-lombrosienne reste modérée, éclectique, réagissant surtout contre l'exclusivisme ; elle cherche à faire un choix à la lumière de cas cliniques minutieusement étudiés ; elle conserve, modifiées et adaptées, nombre d'idées motrices des doctrines lombrosiennes. La plupart des auteurs se gardent d'un rejet péremptoire car, à chaque instant, ils sont retenus, parce que leur expérience se heurte à des faits non constants mais toujours retrouvés çà et là pour en confirmer certains points.

Je crois pouvoir faire état de l'expérience personnelle suivante après 5 ans d'études parmi les délinquants ou criminels de droit commun. Une expérience médiocre et limitée semble indiquer qu'il ne reste rien de Lombroso, une étude prolongée et approfondie explique la genèse de ses théories, son succès et l'admiration des auteurs de la génération suivante, bien qu'ils aient été aussi ses détracteurs. La délinquance et criminalité de droit commun paraît à l'époque actuelle et dans ce pays, présenter la structure schématique suivante :

un noyau fondamental formé d'anormaux déficitaires et impulsifs, le plus souvent délinquants infantiles, très souvent récidivistes itératifs, aux anomalies nettes dans presque tous les cas ;

une population surajoutée faite de délinquants occasionnels aux délits rares et espacés, très souvent à délit unique ; sujets adaptés socialement presque complètement, chez lesquels les tares sont infiniment moins fréquentes (sauf toutefois en ce qui concerne les délits sexuels).

Mais les événements sociaux (guerre, invasion, émigration, chômage, etc...) agiront surtout en multipliant le nombre de délinquants de la deuxième catégorie ; en rendant délinquants des sujets aux anomalies mentales ou nulles apparemment, ou en tous cas beaucoup moins marquées que ceux de la première catégorie.

Cette distinction sans doute trop schématique, mais réelle, permet d'individualiser une catégorie de gens aux délits impulsifs et chez lesquels l'impulsivité est associée à des tares, à des stigmates, à des troubles de la physiologie cérébrale ; les délits sous la dépendance de ces déficits pouvant s'étager en gravité depuis le vagabondage itératif, jusqu'au crime, soit impulsif, soit hédonique. Dans une période de paix et de calme social, pourvu qu'elle dure depuis un certain temps, ce groupe forme la partie principale de la délinquance. Un très grand nombre, souvent la majorité même des délinquants, lui appartiennent. C'est surtout pendant les périodes éloignées des bouleversements sociaux traversés par un pays qu'on a le plus souvent parlé de « tutelle légale », « d'asiles prisons », « d'asiles pour délinquants anormaux », « de prisons asiles », au cours des différents congrès et dans des travaux divers, chacun des auteurs cherchant une solution à la fois médicale et de protection de la société. Et il est remarquable de constater qu'en France et en Belgique ces solutions sont particulièrement réclamées entre 1895 et 1914.

Ainsi, si l'on considère ce groupe de sujets qui comble le lit du cours de la délinquance en dehors des périodes de crue, il faut bien reconnaître la profondeur des vues de Lombroso. Ses conceptions sociales, non exprimées, donnent trop souvent l'impression, surtout peut-être, au début de son œuvre, que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Sa recherche semble nulle pour expliquer les attentats anarchistes, par exemple, qu'il accole sans réserve aux délits de droit commun. La grande servitude de son œuvre est l'échec, bien que non absolu, de la grande majorité des efforts pour trouver des stigmates morphologiques, anthropologiques, ou même de dégénérescence en corrélation avec délinquance et la criminalité. Echec dû, selon nous, à ce que sa recherche était principalement dirigée vers l'extérieur du corps, et non centrée sur tout ce qui pouvait témoigner d'anomalie à l'intérieur de l'encéphale (imitant alors les auteurs étudiant les stigmates de dégénérescence et ceux qui étudiaient les stigmates de l'hérédosyphilis). Le rapprochement entre le criminel et « l'homme primitif » n'est guère soutenable dans les mêmes termes. Il mérite cependant de rester à titre de rappel d'une paléo-psychologie jouant un rôle dans l'activité des délinquants typiques.

Par contre, de grandes notions gardent toute leur valeur, malgré qu'elles appellent quelques réserves. Le « criminel-né », ou « fou moral » est assimilé à l'épileptique. Ceci doit, à notre avis, être modifié en fonction de la conception de l'épilepsie qu'avait

Lombroso. Il n'est pas douteux qu'elle était très différente de celle que nous définissons actuellement avec une rigueur clinique beaucoup plus grande, en l'absence même d'examen électro-encéphalographique. Sans doute, les conceptions modernes admettent-elles de nombreux équivalents et des formes psychiques, mais elles sont extrêmement sévères quant aux signes, avant d'affirmer ce diagnostic. Il paraît évident que Lombroso et ses élèves, par exemple Ottolenghi et Rossi, ont désigné sous le nom d'épilepsie ou d'épilepsie psychique, par une assimilation très étendue, une foule de phénomènes caractérisés par l'impulsivité. Naturellement, une foule de crises y figuraient, crises de colère furieuse, crises émotives, somnambulisme nocturne, etc..., aux côtés d'une foule d'actes impulsifs, qui, quarante années auparavant, appartenaient au groupe des monomanies. Mais Lombroso ne faisait alors qu'adapter des idées généralement répandues en Allemagne, en Italie, comme en France (Legrand du Saulle, Lasègue, Trousseau pour lequel la plupart des cas d'énurésie, par exemple, paraissaient devoir être attribués à l'épilepsie). D'ailleurs, lui-même semble incliner de plus en plus vers la notion de « parenté » avec l'épilepsie, et certaines éditions de ses œuvres emploient déjà en 1887 le terme épileptoïde.

Donc, si l'on tient compte de cette réserve, on peut considérer que les affirmations de Lombroso et de ses élèves sont pleinement vérifiées. Il n'est pas douteux, que le groupe d'inadaptés sociaux, formant en somme le recrutement de base, comme nous l'avons défini plus haut, fournit des sujets présentant des phénomènes d'agressivités impulsives mêlées à des crises témoignant de réactions incontrôlées aux émotions dans des proportions au moins égales, sinon supérieures à celles que Lombroso rencontrait et qu'il rangeait dans l'épilepsie. Par contre, l'épilepsie vraie, si elle est sans doute plus fréquente, que parmi les sujets non délinquants, est loin de l'être assez pour former des proportions considérables et prendre rang de stigmaté.

La mise en évidence de la notion d'hérédité reste également l'un des grands mérites de Lombroso. Exagérée sans doute, comme le montrèrent les grands auteurs qui suivirent, dans les termes de criminel-né, elle ne paraît pas douteuse quant à l'hérédité de tendances et d'instincts. Ces phénomènes, toujours en considérant le groupe permanent de la délinquance, sont actuellement vérifiés aussi nettement qu'à l'époque de Lombroso, comme ils le furent à celle de Lacassagne.

D'ailleurs vers la même époque Maudsley, en Angleterre, exprime déjà des conceptions à tendances moins systématiques.

Son livre, *Le crime et la folie*, nous paraît porter l'empreinte des monomanies des élèves et successeurs français de Pinel et d'Esquirol, et des discussions sur les limites de ces monomanies ou folies partielles. Il accorde une large part à la dégénérescence. Ses conceptions sur l'épilepsie sont aussi larges que celles de Lombroso et il les étend comme lui aux hommes de génie et aux réformateurs. Surtout il envisage déjà les problèmes de la nature criminelle, l'hérédité, les prédispositions héréditaires et en somme déjà les problèmes de l'hérédité psychologique ; il s'intéresse comme Thomson ou Morel aux signes extérieurs, mais aussi aux phénomènes non décelables par la morphologie externe, par exemple, les rapports entre la prédisposition du crime (beaucoup diraient actuellement les instincts d'agressivité) et l'hérédité des sentiments, des penchants, des tempéraments. « Le sentiment moral, comme tout autre sentiment, est une fonction de l'organisation. L'absence de sens moral est l'effet occasionnel de l'insanité chez les ascendants. L'étude physiologique de l'esprit change toutes les relations d'un problème, jusqu'ici exclusivement du domaine de la psychologie et de la théologie. »

Vers la fin de l'époque « d'engouement lombrosien », Magnan exprime ses idées dans son livre sur les recherches sur les centres nerveux. Il s'agit pour lui d'héréditaires dégénérés : aux côtés de certaines formes d'aliénation mentale, on retrouve leur apparentement entre les troubles sexuels et la criminalité. L'héritage des diverses conceptions biologiques de la criminalité est net. D'autre part, les relations qui existent entre la population habituelle « normale » délinquante et la criminalité infantile sont particulièrement étudiées (1).

« Les stigmates physiques n'ont qu'une importance secondaire. Une étude plus utile est celle des anomalies de développement cérébral. »

« Le fonctionnement anormal des centres cérébraux et spinaux chez ces malades (les héréditaires) donne lieu à des troubles fonctionnels très curieux qui en sont les stigmates psychiques. »

« Etant donné cette conception des dégénérés, il n'y a pas lieu de s'étonner de voir leurs anomalies cérébrales se manifester dans l'enfance ; ce sont les tares originelles qui se montrent aussitôt que s'éveille la vie psychique. »

Il accorde la plus grande importance au cerveau antérieur, où il fait siéger les centres modérateurs des instincts.

(1) Idées déjà exprimées aux congrès d'anthropologie criminelle, 1889-1890.

« Chez le criminel dégénéré, ces centres sont à peine représentés ; il n'y a plus lutte et des impulsions même faibles entraînent le malade, sans que la région antérieure proteste. »

Contemporains ou presque de la période d'éclat lombrosien, d'autres travaux doivent être signalés. Les conceptions sur l'hystérie intéressaient au plus haut point la criminologie. Celles de Legrand du Saulle peuvent être considérées comme particulièrement représentatives. Sont rattachés à l'hystérie (ou parfois à l'hystéro-épilepsie), nombre de troubles du comportement, la mythomanie, y compris les formes calomnieuses et perverses, certaines escroqueries, abus de confiance, de nombreux vols, la cleptomanie, même des vols avec effraction, des vols dans les grands magasins, des incendies volontaires, des rapt d'enfants, des meurtres d'enfants, des empoisonnements, souvent répétés. Cette discussion n'a rien perdu de son intérêt concernant le degré de responsabilité de ces « hystériques ». Pour Legrand du Saulle : « Si les facultés intellectuelles conservent habituellement leur intégrité dans la névrose, les troubles des facultés affectives sont le plus ordinairement poussés assez loin pour exercer une puissante influence dans l'accomplissement des actes incriminés. » Le caractère héréditaire était souvent noté.

Ce qui est remarquable est que toutes les observations concernent des malades du sexe féminin. En effet, l'existence de l'hystérie chez l'homme était alors fort discutée. Or, si l'on tient compte de ce que ces délinquants et criminels étaient tous de sexe féminin ; si l'on tient compte de ce que les études de Lombroso concernent des sujets hommes (1), une étude objective, sans idée de système, rencontre une parenté entre les hystériques du type Legrand du Saulle et les « épileptiques psychiques » ou « épileptoïdes de Lombroso » ; cette parenté est grande. Les différences de réalisation des actes délictueux paraissent surtout dues au sexe.

L'hystérie n'est pas érigée en dogme absolu, comme l'épilepsie de Lombroso. Elle n'en apporte pas moins une contribution importante, qui reprend toute sa valeur à la lumière des données modernes ; en criminologie, les troubles des fonctions affectives auraient actuellement attiré l'attention vers les régions diencéphaliques. Déjà apparaît la parenté entre l'acte délictueux et la sexualité, l'hédonisme du délit. Pour nombre de ces délits ou

(1) Les idées fondamentales ayant été exprimées dans « L'homme criminel ».

crimes commis ainsi, pas plus qu'en ce qui concerne les empoisonneuses, qu'étudiera plus tard René Charpentier, aucun facteur social n'est en cause, souvent une constitution héréditaire est signalée dans les observations.

Les années 1889 et 1890 marquent le début des réactions intenses contre les théories de Lombroso. Les premières attaques portent, on le conçoit, sur la valeur des stigmates (Manouvrier). Les années qui suivent sont surtout marquées par la mise en évidence d'autres facteurs criminogènes, et ces autres facteurs sont tantôt le point de départ de nouvelles théories, tantôt étudiés dans le sens d'une adaptation éclectique. Nous ne ferons que les signaler très succinctement, dans la mesure où l'évolution des idées peut avoir un rapport avec notre sujet, car il est peu d'époques d'une richesse aussi grande, non seulement en théories, mais en faits positifs. La criminalité ethnologique fait l'objet d'une foule d'études, surtout en ce qui concerne celle des criminalités de la Sardaigne, de la Sicile, des Pouilles, de la Calabre, des Asturies, de même la criminalité appelée sicilienne ou méditerranéenne, ou balkanique, ou montagnarde. Les criminalités de groupe sont étudiées sous diverses formes : formation de groupe comme la mafia, la camorra ; la criminalité des castes de l'Inde, la criminalité de divers groupes religieux. Peu de temps après, l'ethnologie anglaise, étudiant surtout les peuples primitifs, ajoutera parmi d'autres découvertes un fait d'une importance qui nous paraît capitale, la distinction entre larron et brigand : le larron étant un impulsif, ou un aboulique au comportement délinquant purement individuel, véritable inadapté social par anomalie psychobiologique ; le brigand étant un délinquant ou criminel parfaitement adapté au milieu dans lequel il vit et même particulièrement honoré pour les actes de brigandage ayant été commis aux dépens d'autres groupes que le sien.

Enfin, l'importance des faits sociaux proprement dits ou des déficits de l'état social dans leur responsabilité criminogène fait l'objet de nombreux travaux et se retrouve dans les ouvrages bien connus des auteurs ou positivistes ou socialistes de l'époque.

Moins connues et c'est pourquoi nous les rappelons, sont les idées criminologiques de Betcherew, du point de vue qu'il estime être celui de la psychologie objective appliquée à la criminologie. « Le crime résulte bien moins de la volonté propre de l'individu que des conditions de sa vie et de son éducation... Le crime est un indicateur des conditions anormales de son existence... »

Bien d'autres recherches ont lieu, en particulier celles du « calendrier criminel » ou les « cartes criminelles » des diffé-

rents pays. Cependant, toutes les théories émises par des criminologues, véritables observateurs des délinquants, restent éclectiques et réservent une large part à la délinquance de celui qu'on nomme d'ailleurs moins criminel-né épileptique, mais chez lequel l'anomalie psychique, l'atavisme, l'hérédité paraissent indéniabiles. C'est l'opinion de Garofalo, d'Enrico Ferri. Ce dernier oppose la criminalité religieuse et politique, qu'il nomme criminalité d'évolution, à la criminalité atavique, œuvre d'hommes mal adaptés à la vie des sociétés supérieures et qui reproduisent les caractères biologiques et psychologiques soit des races sauvages, soit des animaux ancêtres de l'homme.

En Allemagne, malgré l'opposition aux écoles italiennes, naît cependant un document de grande valeur, quant à l'existence, sinon du criminel-né, tout au moins des prédispositions constitutionnelles, c'est le travail de Hugo Heine (1897), montrant les rapports entre la délinquance chez l'adulte et la criminalité infantile. Flechsig, malgré son hostilité envers Lombroso, dans ses études sur le cerveau, tient la folie morale pour une vérité bien démontrée ; il rapproche le criminel dégénéré de l'animal.

Si Lombroso a de très nombreux élèves et continuateurs, certaines idées modifiant sa doctrine et souvent heureuses sont émises. Marro, étudiant l'influence de la puberté sur le développement de la criminalité, attire en somme l'attention sur les facteurs physiologiques, instinctifs, intérieurs. P. Tarnovsky, dans son étude sur la femme criminelle, qui est une symbiose entre les théories de Lombroso et celles de la dégénérescence, se réfère déjà à une bibliographie russe et française, en contradiction avec les idées de Weissman sur l'hérédité, indiquant par là d'une part l'action des facteurs de dégénérescence dans l'hérédité, d'autre part la possibilité d'action thérapeutique, malgré le caractère héréditaire des phénomènes.

Magnan avait écrit que les troubles intellectuels des dégénérés exercent une action tellement obsédante qu'ils annihilent la volonté et déterminent des actes, que celle-ci est impuissante à réprimer.

A cette époque la notion de dégénérescence s'empare du contingent de temps de paix et de calme social de la délinquance et de la criminalité. L'impulsivité, l'instabilité, le caractère héréditaire des troubles, et dans d'autres cas l'aspect hédonique du délit ou du crime souvent nommé hystérique chez la femme, rentrent dans la dégénérescence (Marandon de Montyel, Laurent, Garnier, etc...). La sensibilité particulière à l'alcool, le caractère révélateur que pouvait avoir l'alcool, les ivresses rapides anor-

males étaient étudiés par Legrain, Garnier, etc... Mais tous conservent la notion d'anomalie psychique congénitale, la notion d'hérédité pour définir des mêmes délinquants, et saisissent parfaitement ce qui les unit aux notions lombrosiennes. Lacassagne écrit : « Il a montré l'hérédité du crime, les instincts pervers et l'ensemble des caractères psychiques, la précocité des manifestations instinctives et leur continuité pour constituer une carrière criminelle. Tout ceci est vrai. » L'école belge éclectique (Dallemagne, Heuzé, Warnots) admet la dégénérescence, de même Sergi. La classification de Vervaeck accorde une large part aux déficiences organiques.

Dupré reconnaît la priorité des doctrines lombrosiennes quant aux conceptions biologiques du crime, « malgré leurs exagérations et leurs faiblesses ». Parmi les actes criminels « hédoniques », l'étude de René Charpentier situe à juste titre les empoisonneuses parmi les anormales mentales, sous la rubrique dégénérescence et hystérie. On retrouve dans ses relations la mythomanie, les vols, les autres perversions, l'onychophagie et le somnambulisme. Conception qui s'oppose à celle de Jaspers qui, dans sa thèse, étudie des crimes assez voisins qu'il attribue à tort à la seule nostalgie, sans tenir compte des facteurs biologiques « dégénératifs » pouvant expliquer que la nostalgie provoque des meurtres de nourrissons, des incendies, etc...

En 1907, Lacassagne, avec Rousset et Papillon, dans une expertise célèbre (affaire Reidel), à propos d'un cas de sadisme congénital, adopte les idées du pédiatre Guinon et considère l'énurésie prolongée, associée à la précocité des perversions, comme un stigmate d'anomalie mentale congénitale.

Parmi les continuateurs de Lombroso, qui accordent le même rôle que leur maître à l'épilepsie, celle-ci prend de plus en plus dans leurs descriptions un « caractère psychique » (Ottolenghi et Rossi). Leur conception de l'épilepsie ne diffère en rien de celle du « terrain convulsif » de Dublneau (1), dont la tétrade est énurésie, convulsions, terreurs nocturnes, somnambulisme, aussi la rencontrent-ils dans 30 % des cas chez les délinquants.

La conception adaptée du criminel-né est exprimée ainsi par Kowaleswsky :

« Il existe un antagonisme permanent entre la couche corticale et les nœuds sous-corticaux, bien que ce soit l'activité de la première qui domine les seconds. Mais si, pour une raison quelconque, le po-

(1) *Société médico-psychologique*, 18-12-1944.

tentiel de la couche corticale faiblit et si la puissance de ces manifestations diminue, en même temps que la fonction des centres modérateurs et régulateurs qui sont sous sa dépendance, la fonction des nœuds sous-corticaux s'accroît ; elle devient la plus forte, la mieux exprimée dans l'économie. C'est ce qui arrive pendant le sommeil, dans les diverses intoxications qui altèrent surtout l'activité des centres conscients ; c'est ce qui arrive encore dans les différents processus pathologiques qui diminuent l'activité de la couche cérébrale corticale. »

De même Dupré :

« Il est impossible de préciser la nature et le siège de ces anomalies et de ces lésions causales ; celles-ci peuvent être d'ailleurs si légères qu'elles échappent complètement à l'investigation la plus minutieuse. Il est possible qu'elles consistent en des malformations encore insaisissables de l'architecture corticale, qui suffisent à compromettre l'équilibre essentiellement complexe et précaire des plus hautes fonctions cérébrales. L'activité morale, en effet, expression la plus élevée de la sensibilité affective et de l'instinct de sympathie plus nécessaire à l'harmonie et aux progrès de la vie sociale que l'activité intellectuelle, représente le couronnement, c'est-à-dire la partie la plus fragile et la plus vulnérable de l'édifice psychique.

Aussi comprend-on facilement que, dans le domaine des fonctions psychiques supérieures, à un minimum de lésions, puisse correspondre un maximum de troubles, et que les plus légères malformations corticales puissent entraîner, dans l'activité mentale, les lacunes et les déviations constitutionnelles les plus graves. »

Les conceptions de H. Wallon, exprimées dans son ouvrage sur l'enfant turbulent, envisagent d'une part l'incontinence optique, d'autre part le syndrome d'insuffisance frontale, la plupart de ses observations d'enfants rassemblant les mêmes signes que révèlent les antécédents des délinquants ou criminels des périodes de calme social.

La guerre de 1914-1918, ses conséquences et ses suites semblent avoir infiniment ralenti l'évolution de la science criminologique, sous son angle psychologique tout au moins. Dans les études sociologiques elle n'occupe plus qu'une place infime, presque nulle pendant des dizaines d'années, en tous cas, minime, si on la compare au nombre et à la richesse des travaux analysés avant-guerre. Les travaux de médecine légale concernent beaucoup plus souvent la médecine légale proprement dite que la psychopathologie des délinquants. La revue de Lacas-

sagne n'est pas remplacée. En psychiatrie, cependant, des travaux importants concernent les déséquilibrés, les invalides moraux ; d'autres, des cas particuliers de perversions ; les « déséquilibrés » dans l'armée sont l'objet d'importantes études ; sans oublier les problèmes posés par les auteurs étudiant la création des services de psychiatrie dans les prisons. Malgré ces travaux très importants, on peut difficilement méconnaître un affaiblissement considérable des recherches sur la psychopathologie du criminel en temps que centre d'intérêt. Assez souvent, il s'agit de cas particuliers où le problème est posé par une expertise médico-légale et beaucoup plus limité dans tous les sens.

La psychiatrie infantile est très développée dans de nombreux pays, mais faute d'un développement parallèle dans le domaine de la psychopathologie du délinquant, nombre de ses données ne sont pas suffisamment confrontées dans des études globales chez l'adulte délinquant.

La psychanalyse aurait pu passer à une époque déjà un peu lointaine pour un lien nouveau entre l'étude du névropathe et celle du délinquant. Il semble qu'elle ait échoué en ce qui concerne la délinquance adulte. Il en restera cependant la découverte de faits cliniques de grande valeur (liaison entre onychophagie et agressivité, liaison entre sadisme et hédonisme anal, relation entre énurésie et sexualité en sont des exemples), mais qui doivent être envisagés d'un point de vue psycho-physiologique et non psychogénique. Presque toutes ces découvertes sont d'ailleurs issues de Freud et de ses élèves directs ; ils soulignent remarquablement certaines formes de rapports entre la vie sexuelle et les troubles du comportement social. Comme bien des faits rapportés par Havelock Ellis, leur intérêt est beaucoup plus sexologique que psychanalytique à proprement parler,

Dans le cadre des études psychiatriques proprement dites, des travaux d'une importance fondamentale concernent l'étude des perversions et troubles du caractère déclenchés par l'encéphalite épidémique. Ces recherches sont échelonnées sur plus de 25 ans ; le fait que parfois l'encéphalite n'a fait qu'aggraver des prédispositions antérieures n'enlève rien à leur importance théorique. Des troubles du caractère, des états d'instabilité, des perversions d'une impulsivité stéréotypée ou même des actes accomplis de façon ordonnée sont en rapport direct avec une affection dont le grand signe neurologique est un trouble du sommeil, c'est-à-dire une diminution des moyens de la conscience.

En 1940, Michaels (de Boston) exprime sa conception sur l'in-

interprétation psychobiologique de la délinquance. Les sources de ses recherches et de ses confrontations paraissent toutes très modernes et presque toutes américaines. Il admet l'existence de prédispositions et évoque un type spécial de délinquant caractérisé par l'existence d'une énurésie persistante. Cette conception a surtout le grand mérite de dériver de recherches originales, établissant que, chez les délinquants, les antécédents d'énurésie anormalement prolongée, sont beaucoup plus fréquents que chez les autres sujets. Les auteurs ajoutent comme symptômes connexes l'onychophagie (déjà étudiée par Bérillon chez les dégénérés) et le somnambulisme (déjà signalé par Zacchias). Ces résultats, établis pour la première fois par Michaels, ont toujours été confirmés depuis, aussi bien chez l'enfant délinquant que chez l'adulte, dans le sexe masculin tout au moins.

Naturellement, il ne s'agit pas d'établir une relation mécanique de cause à effet entre l'énurésie et la délinquance. Il s'agit de la recherche des stigmates, non pas extérieurs, morphologiques, mais intérieurs, révélateurs d'anomalie mentale. Chez l'énurétique devenu délinquant, il y a eu sans doute beaucoup d'autres anomalies. Mais à l'interrogatoire d'un adulte dans les prisons, apprécier la distinction entre une turbulence subnormale et des troubles pathologiques, est difficile pour bien des antécédents. Par contre, la notion d'une énurésie anormalement prolongée, fournit un repère précieux de distinction entre le normal et l'anormal, ceci parce que la pédiatrie nous enseigne à quel âge l'énurésie prolongée devient pathologique. Il s'agit cependant d'un signe dont la recherche est minutieuse et délicate dans bien des cas.

Par ailleurs, de nombreux travaux issus de la pédiatrie nous renseignent sur les proportions d'enfants anormalement énurétiques parmi la population normale. Ces proportions sont d'ailleurs variables suivant les auteurs, mais les plus élevées le sont 3 à 6 fois moins que celles fournies par la population délinquante masculine.

Les faits mis en évidence, tout au moins pour la première fois, sur une grande échelle, par Michaels, ont à notre connaissance toujours été confirmés depuis, chez l'enfant comme chez l'adulte délinquant. Il y a lieu de tenir compte aussi des troubles de la parole, persistant à l'âge adulte, et qui paraissent avec une fréquence anormale en prison, d'ailleurs le plus souvent associés à des antécédents d'énurésie ; des antécédents de somnambulisme à condition que la netteté et la répétition des accès soient

franchement pathologiques ; de cas d'onychophagie, non pas dans les antécédents, mais persistant encore nettement à l'âge adulte lors de l'examen. Le plus souvent, ces signes sont associés entre eux et à des crises de type très variable, mais toutes caractérisées par l'impulsivité formant le « terrain convulsif » de Dublineau, la forme de crise la plus rarement rencontrée étant l'épilepsie vraie.

L'énurésie est, à elle seule, retrouvée chez 25 à 40 % des délinquants. Cette proportion augmente d'autant plus que la délinquance apparaît plus précoce (proportions nettement plus élevées parmi les délinquants ayant des antécédents de délinquance infantile), plus itérative (proportions nettement plus élevées chez les délinquants d'habitudes ou relégués). La proportion apparaît surtout considérable si l'on considère la délinquance apparentée à la sexualité ou liée à un caractère hédonique chez les sujets relativement jeunes ; chez de tels délinquants ou criminels, l'existence d'un trouble des contrôles sphinctériens anormalement prolongé est la règle et son absence l'exception.

Un tel ensemble évoque parfaitement la notion exprimée en Angleterre de « Defective control by the brain » (1). L'énurésie n'étant que le premier symptôme qui peut indiquer un manque plus général de contrôle des impulsions. « Le même manque de contrôle est évident socialement dans leur comportement et physiologiquement dans leur énurésie. »

Ainsi les antécédents d'énurésie prennent-ils la valeur d'un stigmate, enfin vérifié, dans l'étude de la délinquance. Il n'est pas le seul ; mais les signes connexes : somnambulisme, troubles de la parole, terrain convulsif non épileptique, indiquent, suivant l'expression de N. Pende, la nécessité « d'aller en profondeur », plutôt que de préférer l'étude de la surface du corps ou du crâne.

Bien qu'au second plan, par la fréquence, des troubles endocriniens et de la croissance sont loin d'être négligeables : il s'agit de retards de croissance physique coïncidant curieusement avec la persistance d'une mentalité infantile, de périodes de stagnation dans la croissance qui se compenseront brusquement plus tard. Ces faits sont pratiquement impossibles à préciser avec certitude à l'interrogatoire du délinquant adulte. Ils sont retrouvés lorsqu'un dossier a été constitué dans l'enfance. L'arriération affective

(1) Memorandum prepared by the Joint Committee of the B.M.A. and Magistrates Association on Psychiatry and the Law. *British Medical Journal*, 29 mai 1948.

tive les accompagne. Plus facilement retrouvé et avec une fréquence particulièrement grande, un retard de migration des testicules (1).

Les études systématiques et minutieuses de N. Pende concernent la radiographie du crâne. Epreuve dont l'organisation systématique n'a pu, malheureusement, être pratiquée par nous. Il a pu mettre ainsi en évidence la grande fréquence des lésions de méningite fœtale, lésions qui s'associent plus ou moins clairement à des altérations anatomo-fonctionnelles de la région diencéphalo-hypophysaire.

Enfin, bien que les études électro-encéphalographiques concernant la délinquance soient encore réduites, les premiers résultats paraissent bien plaider dans le sens d'anomalies beaucoup plus souvent rencontrées chez ces sujets, ces anomalies, dans la grande majorité des cas, n'étant pas celles de l'épilepsie.

Les études des pédiatres ne nous enseignent pas seulement la fréquence relative des cas d'énurésie anormalement prolongée dans la population normale, ils établissent l'existence d'un caractère héréditaire de l'énurésie. Là encore les proportions trouvées par les différents auteurs varient beaucoup entre 20 et 60 % des cas qui représenteraient les proportions d'énurésie héréditaire. Nous avons pu vérifier le caractère héréditaire des phénomènes connexes : somnambulisme, onychophagie, par exemple, et surtout celui des troubles du comportement associé : crises, prédispositions convulsives, fugues, mythomanie, instabilité, etc... Dans de nombreuses observations, le comportement social troublé d'un de ces sujets présente une grande similitude avec celui d'un ascendant, bien que le délinquant n'ait jamais connu cet ascendant qui instable l'a souvent abandonné très jeune, l'exemple ne pouvant alors être invoqué.

La notion d'encéphalose, que nous avons employée pour caractériser ces délinquants ou criminels qui forment la majorité de l'effectif courant des périodes sociales de calme relatif, est appuyée sur la notion de ce caractère héréditaire. Il existe une relative similitude, dont nous avons d'ailleurs défini les limites, entre cette association de troubles du comportement social et de stigmates intérieurs, et la même association retrouvée dans l'histoire de l'encéphalite épidémique.

Pour N. Pende, évoquant de nombreux travaux, en particulier ceux de J. Delay, la diencéphalose criminogène permet d'expli-

(1) D'autres anomalies génitales peuvent être observées, parfois en sens inverse mais moins souvent.

quer les rapports de la criminogénèse avec l'épilepsie et les états épileptoïdes, avec les états oniriques et les états d'automatisme psychologique, certains états d'érotisme morbide et certaines dysthymies, étant donné qu'aujourd'hui pour ces états psychonévrotiques l'attention du psychiatre est surtout concentrée vers la région thalamo-diencéphalo-extrapyramidale.

Il semble qu'une notion soit toujours dessinée à travers les courants d'idées qui ont abordé l'étude du criminel :

Il existe une catégorie de délinquants et criminels pour laquelle le trouble du comportement social, paraît essentiellement de nature biologique ou bio-psychologique. Cette catégorie, dans l'état social actuel, comprend la majorité du recrutement permanent des prisons en période de calme social relatif.

Elle confirme les données lombrosiennes dans les limites suivantes : vérification des facteurs héréditaires, réalité, sinon du criminel-né épileptique, tout au moins du déficitaire épileptoïde. Elle confirme peut-être plus encore un grand nombre de faits affirmés par la période post-lombrosienne d'adaptation, d'éclectisme, de travaux concernant la dégénérescence. Elle se retrouve dans le passé pré-lombrosien, soit dans des descriptions de faits rattachés aux monomanies, soit dans celles qui ont été marquées par leur influence. Les stigmates que présente cette catégorie de délinquants ou criminels peuvent être considérés actuellement comme déjà en partie établis par les écoles modernes, en ce qui concerne non pas l'extérieur mais l'intérieur du corps humain exploré par tous les modes (psychopathologie, radiologie, endocrinologie, électro-encéphalographie).

Les observations actuellement publiées en France d'intervention sur le lobe frontal paraissent concerner des délinquants appartenant aux formes les plus marquées de cette catégorie. Il semble s'agir de délinquance particulièrement impulsive, précoce, infantile, réitérée, en se référant aux auteurs cités, la plus nettement « sous-corticale ».

Ces interventions concernant les lobes frontaux dont Pavlov admet qu'ils sont le siège d'un mode de pensée « supplémentaire », « spécifiquement humaine et supérieure », semblent en opposition avec tout ce que nous fait reviser l'étude de la criminologie biologique dans l'histoire. Elles paraissent assez opposées aux conclusions des modernes, parmi lesquels celles de Di Tullio, qui écrit :

« Pour toutes ces raisons, nous croyons pouvoir signaler aux savants la nécessité de rechercher et de préciser toujours plus net-

tement les différents processus biologiques et pathologiques susceptibles de faciliter une disfonction diencéphalique et un état de désharmonie et de dissociation entre cerveau cortical et cerveau sub-cortical, état que nous considérons comme extrêmement important pour la compréhension et le développement des principaux processus criminogénétiques. Et cela sans impliquer que la dynamique de tous les délits est toujours liée nécessairement à ces processus de désharmonie, de dissociation et de désintégration entre cerveau cortical et cerveau sub-cortical. On doit, en effet, tenir compte que, dans un grand nombre de délits, et plus précisément dans ceux envers la propriété, l'activité criminelle est surtout l'expression de processus particuliers de régression et de désintégration du centre endothymique paléo-psychique, qui ne déterminent qu'une variation qualitative de la résultante énergétique alimentant le néo-psychisme, et plus précisément la direction, la coordination et la continuité des processus psychiques supérieurs. »

Cette population d'anormaux mentaux, pour lesquels le déterminisme de la délinquance et de la criminalité est avant tout biologique, ne peut-elle faire envisager d'autres solutions moins définitives, moins sévères et plus conformes aux données criminologiques ? Celles-ci semblent indiquer une thérapeutique d'enrichissement des zones que précisément lésent les interventions.

Tout d'abord, il faut remarquer que le caractère inéluctable de la délinquance chez ces sujets peut ne pas être absolu. Il existe, dans des cas qui me paraissent assez nombreux, des rémissions ou même des guérisons spontanées chez des sujets que leurs anomalies mentales et leur conduite, tant lors de l'adolescence qu'à l'âge adulte, désignaient pour être des récidivistes définitifs. L'étude de ces cas est difficile, ils échappent en effet à tout contrôle médical (expertise ou annexe psychiatrique) lorsqu'ils cessent d'être délinquants. On observe assez souvent par contre, en étudiant l'histoire de carrières délinquantes à l'Annexe de Fresnes, des rémissions très longues (8 ans, 12 ans, 15 ans sans condamnation) faisant suite aux jeunesses les plus irrégulières. Assez souvent un changement de milieu, un choc affectif, l'influence permanente d'une femme, paraît avoir causé ou favorisé cette rémission.

Il existe des cas de délinquance chez ces déficitaires qui s'éteignent spontanément entre 25 et 35 ans, comme si le délinquant n'avait acquis que très progressivement et tardivement une sorte de maturation affective et générale. On a parfois l'occasion d'étudier de telles évolutions lorsqu'une enquête familiale minutieuse a lieu concernant un mineur ou adulte jeune délinquant. Les pa-

rents mènent depuis de longues années une vie très régulière ; on apprend cependant que le père a eu une jeunesse identique et a été plusieurs fois condamné, mais avant la trentaine tout est rentré dans l'ordre, depuis il n'a plus récidivé.

Dans des cas assez nombreux le vieillissement, surtout après la quarantaine, atténue une délinquance particulièrement récidivante, la rend moins active et même l'éteint.

Enfin, il faut également tenir compte des résultats obtenus dans divers milieux, soit par les œuvres, soit par des initiatives officielles ou privées, soit par les essais de réadaptation des relégués. Quel que soit le nombre de ces résultats, ils méritent une grande attention médico-psychologique.

Sans doute les cas présentés de délinquants opérés du lobe frontal paraissaient-ils ne manifester aucun signe de rémission dans la délinquance, surtout celui de M. Heuyer. Il n'en est pas moins vrai qu'il faut tenir compte de très grandes possibilités de variations spontanées. Les études de psychiatrie criminologique sont, pour des raisons pratiques, absorbées par le délinquant qui récidive et sont très déficientes en ce qui concerne l'étude de rémissions ou guérisons. Ces évolutions favorables dont, actuellement, on ne peut guère fixer la fréquence, ni la proportion, indiquent cependant l'orientation vers des thérapeutiques bio-psychologiques en dehors de toute solution d'amputation ; interventions qui, d'après MM. G. Heuyer, M. Feld et G. Lebovici, conduisent à une certaine perte des censures sociales et auxquelles ne conduit aucune considération théorique.

D'une façon plus générale, il semble que le point de vue thérapeutique, ayant été à chaque époque de l'étude biologique du criminel marqué profondément par l'influence des sciences de l'hérédité, il ne puisse en être autrement à l'époque actuelle.

Le caractère héréditaire des troubles observés chez les délinquants « permanents » paraît avoir largement contribué, par sa corrélation frappante entre constitution, précocité du délit, récidive et hérédité similaire, à décourager ou à désorienter la thérapeutique. Les études criminologiques, liées à l'anthropologie, évoquent un « atavisme » à l'appui duquel les données de l'anthropologie comparée et des sciences naturelles paraissent péremptoires. Celles qui dérivent de la notion de la dégénérescence admettent l'influence des facteurs acquis sur les descendants, y compris les facteurs provenant de mauvaises conditions de vie, de travail, d'hygiène. Alors la thérapeutique envisagée uniquement en ce qui concerne la lutte contre les fléaux sociaux pour essayer d'atténuer leurs conséquences : syphilis, alcoolisme, tuberculose,

mauvaises conditions de vie et d'hygiène. Ces conceptions sont naturellement parfaitement justifiées et pour beaucoup d'auteurs, même parmi ceux qui admettent un point de vue biologique du criminel ou délinquant, fondamentales ; la thérapeutique était complètement incluse dans ces conceptions d'amélioration générale. Par contre, il semble qu'une fois la dégénérescence établie sur un descendant, on considère que les moyens d'action individuelle soient limités ou nuls.

Cette conception laisse, à notre avis, passer l'essentiel des faits concernant le « fond de recrutement » de la criminologie. S'il est parfaitement vrai que la lutte contre les grands fléaux, l'hygiène sociale sont des facteurs d'une importance que personne ne conteste, il n'est pas douteux que le déterminisme biologique des délinquants ou criminels « vrais » échappe à toute systématisation dans les grandes rubriques étudiées par Morel par exemple. Les anomalies psychiques qu'on retrouve dans la lignée paraissent, dans la plupart des cas, témoigner d'une hérédité bio-psychologique. Cette hérédité est peut-être sous la dépendance lointaine d'une tare acquise, dépendant des grands fléaux sociaux, mais dans l'immense majorité des cas, nous ignorons laquelle, et surtout comment elle a pu agir. Les causes d'erreur sont nombreuses qui tendent à faire attribuer tout aux facteurs acquis. Par exemple, on sait que chez nombre de ces déficitaires, l'affinité pour l'alcool est particulièrement impulsive et les ivresses particulièrement anormales (Magnan, Legrain, Garnier) ; supposons qu'un tel sujet ait un fils fugueur, mythomane ou voleur, la réaction la plus fréquente sera souvent de ne considérer dans l'étiologie de cette délinquance du fils que le déficit éducatif ou les réactions aux troubles du père, en oubliant la constitution de ce dernier.

Les études sur l'hérédité psychologique ont fait l'objet de nombreux travaux (1). Certains concernent les maladies mentales, mais beaucoup d'autres les constitutions, les manières d'être, les hérédités de goûts, de tendances, les études sur les jumeaux, etc... Nombre d'observations paraissent indiquer la fixation dans la lignée de dispositions et de tendances acquises, souvent par plusieurs générations. Il s'agit de facteurs acquis intervenant d'une manière très lente et très progressive et qui finissent par être transmissibles. Ces opinions restaient séparées, en dehors des doctrines concernant l'hérédité enseignée par les

(1) On peut se reporter par exemple à la bibliographie de G. Poyer dans son ouvrage.

biologistes. Cependant, l'école de Pavlov semble devoir faire reprendre le problème avec des espoirs nouveaux, puisque le maître affirmait : « On peut admettre que quelques-uns des réflexes conditionnés nouvellement formés se transforment plus tard par l'hérédité en réflexes non conditionnés. »

Dans l'ensemble, chaque bilan bio-psychologique de cette délinquance qui forme le recrutement basal des prisons, indique un déficit, qui pour être inhérent à la constitution et souvent manifeste dans la lignée, paraît loin d'être hors de la portée d'un avenir thérapeutique. Ces thérapeutiques ne peuvent être dirigées que dans le sens de l'enrichissement. Une première étape serait d'étudier le délinquant dans l'ensemble de son existence et les processus d'atténuation ou de disparition des troubles du comportement social. Il faut reconnaître que nombre de circonstances actuelles rendent difficiles ces recherches du point de vue pratique.

